

RESSOURCES HUMAINES

Instauration du forfait mobilité durable

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

CIAS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
AGGLOMÉRÉE

Comité d'Administration
Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

Nos villes de Grand Lac, soit Châteauneuf-Tilly 598 (incluant Lezay 7908) Aixe-sur-Vienne

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	STATUT DE LA DÉLIBÉRATION
1	Mise à jour du règlement	2023	1
2	Mise à jour du règlement	2023	1
3	Taux de l'impôt sur les propriétés bâties	2023	1
4	Taux de l'impôt sur les propriétés non bâties	2023	1
5	Prélèvement à la source	2023	1
6	Mutualisation des compétences	2023	1
7	Prélèvement à la source	2023	1
8	Prélèvement à la source	2023	1
9	Prélèvement à la source	2023	1
10	Prélèvement à la source	2023	1
11	Prélèvement à la source	2023	1
12	Prélèvement à la source	2023	1
13	Prélèvement à la source	2023	1
14	Prélèvement à la source	2023	1
15	Prélèvement à la source	2023	1
16	Prélèvement à la source	2023	1
17	Prélèvement à la source	2023	1
18	Prélèvement à la source	2023	1
19	Prélèvement à la source	2023	1
20	Prélèvement à la source	2023	1
21	Prélèvement à la source	2023	1
22	Prélèvement à la source	2023	1
23	Prélèvement à la source	2023	1
24	Prélèvement à la source	2023	1
25	Prélèvement à la source	2023	1

Autres documents en annexe:
Annexes 1 à 5
Annexes 6 à 10

Document(s) en annexe:
Document(s) en annexe 1 à 5
Document(s) en annexe 6 à 10

La Commission d'Administration a délibéré le 21 décembre 2023.

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard du citoyen sur les décisions de l'administration, vous pouvez accéder en ligne aux documents de la séance du 21 décembre 2023 à l'adresse suivante : https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-cias/instauration-du-forfait-mobilite-durable-20437?document=2023-12-21_DELIB126

Adopté le 21 décembre 2023
Le Président
Monsieur Jean-Louis BOUTIER
Président de la Communauté d'Agglomération

Le présent arrêté est publié sur le site de l'Agglomération "Grand Lac" et sur le site de la Communauté d'Agglomération.



2023-12-21_DELIB126.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 320,1 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.